

28 septembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEILLEURTAUX.COM

(Eurolist)

Par courrier du 27 septembre 2007, la société Ventech (5-7 rue Montessuy - 75007 Paris, France) agissant pour le compte des FCPR Ventech A et Ventech Coinvest dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2007, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MEILLEURTAUX et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché, intervenue le 21 septembre 2007, de 552 507 actions MEILLEURTAUX par la société Ventech au profit de la société Oterom Holding.
